

A Garancières en Beauce, le 02 août 2019

Objet : Remise en état du site à Garancière en Beauce

Monsieur,

J'accuse réception de votre demande en date du 02/08/2019 relative à la demande d'autorisation d'exploiter du nouvel entrepôt sur la zone d'activité de Garancières en Beauce parcelle A119 qui sollicite notre avis sur l'état dans lequel devra être remise le site lors de l'arrêt définitif des installations (conformément à l'article 3, alinéa 8 du décret 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié).

Nous n'avons pas à l'heure actuelle de souhait précis quant à l'usage qui devra être fait de ce terrain ou bâtiments. Nous vous rappelons cependant que les dispositions à prendre pour préserver l'environnement restent de votre seule responsabilité ou de celle de la société qui reprendra l'autorisation d'exploiter.

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales selon les prescriptions définies par les articles 34-1 et suivants de l'arrêté 77-1133 et en particulier :

L'exploitant de l'installation à la date de la cessation définitive de l'activité informera le Préfet trois mois avant la fermeture du site.

Il assurera une analyse des eaux et du terrain, la mise en sécurité et notamment si besoins :

- l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux,
- l'élimination et l'évacuation des déchets,
- la dépollution des eaux souterraines éventuellement polluées,
- la dépollution du terrain éventuellement pollué
- l'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes,
- la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

Tous les documents, rapports, études relatifs à la dépollution et mise en sécurité du site ainsi que les plans seront transmis à la Commune, à la Communauté de Communes et au Préfet.

Ces documents seront accompagnés d'une proposition sur le type d'usage futur du site que l'exploitant envisagera de considérer.

La Commune et la Communauté de Communes donneront alors leur accord ou leur refus sur la proposition au regard des règlements d'urbanisme applicables à cette date, des besoins de la commune et de la Communauté de Communes et du contexte économique du moment.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Laurent CLEMENTONI

